



LES DROITS DE L'HOMME  
DANS LE MONDE

# LES DROITS DE L'HOMME EN AMÉRIQUE LATINE

# N° 28

## FÉVRIER 2015

### La marche du 18 F

Les péripéties rocambolesques de l'affaire Nisman continuent de se succéder et l'enquête ou plutôt les enquêtes parallèles de plusieurs juges d'instruction qui parlent en abondance dans la presse, ne permettent pas de lever le voile sur la question cruciale : le procureur en charge de l'enquête sur l'attentat le plus sanglant de l'histoire du pays s'est-il suicidé ou a-t-il été assassiné quelques jours après avoir accusé la présidente Kirchner d'avoir aidé les présumés coupables de l'attentat contre le bâtiment de l'Association mutuelle israélite argentine (Amia) en 1994, ce que le gouvernement nie avec la dernière énergie ?

L'affrontement d'une partie de la magistrature avec le gouvernement, mais aussi les affrontements entre magistrats sur cette affaire ont totalement occupé la scène médiatique pendant tout le mois de février. Car le rôle de certains membres de la magistrature dans le feuilleton Nisman est assez étrange, préoccupant pour la démocratie et l'Etat de droit, et révélateur d'un état de déliquescence de la justice argentine.

C'est ainsi que l'ex-épouse de Nisman, elle-même juge, s'est érigée en magistrat instructeur parallèle, multipliant les déclarations à la presse pour imposer la version de l'assassinat, écartant pour mieux le discréditer le travail de la juge d'instruction chargée de l'enquête officielle. Et d'ajouter à la confusion en s'auto désignant magistrat instructeur officieux pour mener une contre-enquête, convoquer des experts en police scientifique, en médecine légale, « ses » experts. Parallèlement, alors que le juge, nommé pour examiner la réalité des accusations portées par Nisman dans un document accusatoire de la Présidente, décide après examen du document et des soi-disant « preuves » que ces accusations ne sont pas fondées, un autre juge, chargé du dossier de la procédure de mise en accusation de Cristina Fernández entamée par Nisman, décide de poursuivre, comme si de rien n'était... Et mieux encore, malgré les démentis catégoriques répétés d'Interpol sur la supposée demande de levée des notices rouges concernant les présumés coupables iraniens.

Ligue  
des **droits de**  
**l'Homme**

FONDÉE EN 1898



Les grands journaux nationaux règlent leurs comptes en relayant toutes les rumeurs à charge contre la Présidente, le gouvernement, mais évitent soigneusement les questions gênantes pour la justice argentine. Pourtant, la magistrature argentine, dont la réputation n'est pas spécialement intègre, est au cœur du débat, de même que ses liens avec les services de renseignements, mais aussi son refus de la réforme pénale. A cet égard, la réputation de Nisman n'est pas spécialement flatteuse : il a tellement fait preuve d'incapacité dans l'enquête qui lui a été confiée sur l'attentat contre l'Amia, que les parties civiles, les familles des victimes souhaitaient son dessaisissement. Mais, maintenant, comment dire du mal d'un juge mort, surtout face aux rumeurs d'assassinat ?

C'est alors que, face aux contradictions et même affrontements entre magistrats, est lancé par quelques magistrats, soutenus par la famille Nisman, un mot d'ordre de marche d'hommage à Nisman, soi-disant apolitique, auquel se rallie toute l'opposition, sauf l'opposition de la gauche radicale. Mais comme cette opposition est très divisée, intérêts électoraux obligent, pour éviter la cacophonie et le risque de dérapages verbaux et d'accusation de récupération politique, la marche sera silencieuse. Très impressionnant, dans un pays où la vocifération est une constante de la vie politique. Toute aussi importante est l'occupation de la rue, qui depuis le retour de la démocratie, était le lieu d'expression de la gauche, sur un parcours symbolique des manifestations pour la démocratie, du Congrès à la Place de Mai, en plein centre de la capitale.

La manifestation du 18 février – le 18 F – a été massive : la police a comptabilisé 400 000 participants, soit beaucoup plus que toutes les manifestations d'opposition des années précédentes.

Les participants, majoritairement, appartenaient à la classe moyenne, celle qui avait participé aux concerts de casseroles de l'an dernier, mais aussi, en nombre, à des milieux plus populaires, indignés par le scandale et heurtés par la division du pays. Les organisateurs ayant demandé qu'il n'y ait aucune banderole de parti ou organisation, les participants se sont contentés de pancartes individuelles pour exprimer leur émotion ou leur revendication. Pour la dimension émotionnelle, on remarquait les « Yo soy Nisman », calqué sur « Je suis Charlie », lancés dès le lendemain de la mort du procureur, suggérant que ce dernier a été victime lui aussi du terrorisme aveugle. Mais majoritairement, les porteurs de pancartes réclamaient « Justice ». Revendication légitime, mais on peut s'interroger sur la légitimité de cette revendication de la part de magistrats qui freinent et même boycottent la mise en œuvre des lois de modernisation de la justice votées par le Congrès, auxquelles ils se sont publiquement opposés.

Très populaire dans la manifestation la revendication « Assez d'impunité », adressée à un gouvernement qui a brisé l'impunité dont jouissaient des milliers de militaires, policiers, patrons, prêtres, mené à bien les procès de crimes contre l'humanité, envoyé en prison les généraux Videla, Massera, Méndez et autres coupables de génocide et enlèvements d'enfants. Curieux oubli de l'histoire récente. Ou plutôt oubli intéressé ? Cette revendication s'adressait-elle aussi aux magistrats qui depuis plus de vingt ans ont laissé s'enliser les enquêtes sur les attentats contre l'Amia, mais aussi contre l'ambassade d'Israël ?

Enfin, les plus extrémistes accusaient le gouvernement d'être « une dictature » et réclamaient la liberté d'expression, alors même que la marche elle-même témoignait de la réalité de la liberté d'expression.

Quelques jours après la marche du 18 F, les politiques obligés au silence pendant quelques heures, se sont ouvertement lâchés et ont dit leur volonté de transformer cette manifestation de mécontentement évident d'une partie de la population, en premier acte de reconquête du pouvoir, à l'occasion des élections présidentielles d'octobre prochain. L'éventail de participation plus large qu'aux manifestations des années précédentes leur donne cet espoir de capitaliser ce mécontentement latent, et de faire basculer dans l'affrontement avec le péronisme tendance Kirchner ces couches de la population qui ont bénéficié de la politique menée depuis 2003, mais sont aujourd'hui touchées par les difficultés de l'économie, l'érosion de leurs économies en dollars par exemple. Pour cela, le langage est un instrument : le retournement des mots signifiant des combats passés contre la dictature militaire, pour la démocratie, la justice, la vérité, contre l'impunité, vise à légitimer a priori des projets politiques assez peu démocratiques, en ce qu'ils se proposent de revenir sur un certain nombre de droits sociaux et politiques, de libertés acquises ces dix dernières années. Toutefois, les politiciens de l'opposition n'ont pas encore partie gagnée du fait de leurs divisions et de leur absence de programme clair, au-delà de l'opposition viscérale au « kirchnérisme »...

Pendant ce temps, la gestion de la crise par le gouvernement et la Présidente est désastreuse, d'abord visiblement troublée par l'événement de la mort violente de Nisman, puis agressive dans le déni, et ensuite dans le flou. La Présidente est la cible de toutes les attaques. Cela tient au présidentielisme très marqué du système politique argentin. Toute décision majeure émanant de la présidence, les fusibles possibles sont peu nombreux. La personnalité de Cristina Fernández de Kirchner, son style de gouvernement souffrant parfois d'accès d'autorité, contribue à agacer, pour le moins, une partie de l'opinion publique. Elle ne se représentera pas à l'élection

présidentielle, Constitution oblige, l'éventail des possibles candidats « kirchnéristes » est très ouvert, mais leurs projets politiques ne sont pas plus clairs que ceux de l'opposition.

Les élections auront lieu dans six mois.

La persistance du trouble instauré par l'affaire Nisman, sans que soient résolues les questions que chacun se pose, ne peut qu'enfoncer un peu plus le pays dans une crise périlleuse pour la démocratie, pour les institutions. Car, outre l'affaire qui touche la Présidente, le vice-président a été mis en examen pour conflit d'intérêt, pour une affaire ancienne. Il risque ainsi d'être démis de ses fonctions et même d'être envoyé en prison... Selon les versions complotistes en cours à Buenos Aires, quelle aubaine, si la Présidente pouvait elle aussi être mise en examen ! Une belle déstabilisation des institutions en perspective, pour quelle issue ?

# SOMMAIRE

## Argentine / France

Cassation de la décision d'extradition de Sandoval ..... p. 05

## Brésil

L'opération « Kärcher » continue ..... p. 05

## Chili

L'Eglise catholique contre le projet de loi sur l'avortement ..... p. 06

La Présidente éclaboussée par les affaires de son fils ..... p. 07

Vinci et ADP vont construire et exploiter le nouvel aéroport ..... p. 07

## Colombie

Tour de vis budgétaire et baisse des prix du pétrole ..... p. 07

## Colombie / Etats-Unis

Un envoyé spécial pour la paix ..... p. 8

## Cuba / Etats-Unis

Prudence ..... p. 8

## El Salvador

Béatification du martyr Romero ..... p. 9

## Mexique

L'ONU se prononce sur les disparitions forcées et sur la torture ..... p. 10

Le cas Nestora Salgado ..... p. 11

Enrique Peña Nieto décrète la lutte contre la corruption ..... p. 12

## Mexique / Etats-Unis

Evaluation de l'initiative Mérida contre la drogue ..... p. 13

## Pérou

Les services de renseignements frappés de fermeture ..... p. 13

## Venezuela

Arrestation du maire de Caracas et risques de chaos ..... p. 13

## Argentine / France

# Cassation de la décision d'extradition de Sandoval

La cour d'appel de Paris avait rendu en mai 2014 un avis favorable à la demande d'extradition de Mario Sandoval, poursuivi en Argentine pour crimes contre l'humanité pendant la dictature militaire, décision contre laquelle Sandoval a fait appel.

La Cour de cassation a cassé l'arrêt de la cour d'appel de Paris et a renvoyé l'affaire devant la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Versailles, où elle sera rejugée.

A la veille de cette décision, la FIDH et ses organisations membres de France et d'Argentine avaient exprimé leurs inquiétudes, du fait des réquisitions prononcées par l'Avocat général, fin janvier, allant « à l'encontre de la jurisprudence et des obligations internationales de la France ». L'avocat général avait en effet considéré, reprenant les arguments de la défense de Sandoval, que « les crimes contre

*l'humanité n'étaient pas incriminés en droit argentin au moment de la dictature, refusant ainsi de prendre en compte la Constitution argentine de 1994 et les décisions de la Cour suprême argentine, qui a considéré à de multiples reprises que les atrocités perpétrées et les disparitions forcées commises dans les années 1970 constituaient des crimes contre l'humanité ».*

Cette décision de cassation va à l'encontre d'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité, d'une part, et du principe « selon lequel les individus ayant obtenu la nationalité française après avoir commis des crimes pour lesquels ils sont incriminés ne peuvent rester impunis », d'autre part.

Source : site FIDH

## Brésil

# L'opération « Kärcher » continue

Les enquêtes sur le scandale Petrobras – baptisées opération « Kärcher » – suivent leur cours : les cadres de l'entreprise déjà mis en accusation pour corruption, continuent de parler et de lâcher des noms devant les juges, alimentant les rumeurs relayées par la presse et d'abord par le réseau O Globo, et entretenant une atmosphère délétère.

En attendant que l'équipe juridique annonce quels sont les politiques impliqués et qui devrait être mis en examen, les dimensions politiques et économiques du scandale ne cessent de s'approfondir.

La Présidente, qui au tout début de l'affaire avait suggéré que c'était une opportunité pour le Brésil de se débarrasser de la corruption endémique, n'avait jusque-là pas pris de décision. Devant les conséquences désastreuses pour l'image de l'entreprise et sa survie économique et financière, elle a fini par démettre de leurs fonctions tous ses cadres dirigeants, même si, en principe, ils ne sont pas impliqués dans le scandale, et nommer un nouveau directeur, jusqu'alors directeur de la Banque du Brésil.

Cette décision a été très mal accueillie par les milieux d'affaires qui caressaient l'espoir qu'elle nommerait à ce poste une personnalité « indépendante », à savoir proche du secteur privé, car ils estiment que le principal problème de Petrobras est sa dépendance étroite du pouvoir politique.

La nouvelle direction de Petrobras va devoir assainir et redresser l'entreprise,

alors que la directrice démissionnée venait d'annoncer l'existence dans la comptabilité de l'entreprise d'un trou noir équivalent à 28 milliards d'euros, creusé par des surfacturations, des investissements ratés, des projets mal ficelés, des cas de corruption, etc., auxquels s'ajoute la crise du prix du pétrole et le niveau d'endettement de l'entreprise. La situation comptable est tellement embrouillée que la firme internationale d'audit PWC se refuse à conclure l'audit qui lui a été demandé, faute de chiffrage de l'argent escamoté par les accusés de l'opération « Kärcher »... Il semble, d'après des fuites de l'équipe d'enquêteurs que le système de corruption, impliquant le financement de politiques, entre fonds occultes et pots de vins, tournerait autour de huit cents millions de dollars US, somme nettement inférieure au total présumé.

Au cours du mois de février, on a appris, d'après les révélations d'un ex-dirigeant de Petrobras, que le système de pots de vin des sociétés entrant en affaires avec Petrobras remontait à 1997, soit bien avant l'arrivée au pouvoir du PT. Toutefois, le PT au pouvoir est dans la ligne de mire de la justice et des politiciens de l'opposition. Le trésorier du PT a été entendu par les juges enquêteurs, et sera vraisemblablement mis en examen.

Le principal juge d'instruction du cas Petrobras s'est converti en une figure nationale mais est critiqué, et pas seulement par les avocats des prévenus, qui l'accusent de mener une croisade judiciaire, du fait de son

usage immodéré de la délation primée, des arrestations sans preuves et de la prolongation de la prison préventive. Les prévenus protégés par leur statut de parlementaires seront mis en examen par le Ministère public fédéral et jugés par le Tribunal suprême fédéral.

Autre aspect de l'opération « Kärcher », ses ramifications internationales : en effet celles-ci sont nombreuses. Aux États-Unis, la Commission des opérations boursières a lancé une enquête et il est de notoriété publique qu'une des opérations les plus scandaleuses est l'achat de la raffinerie de Pasadena (Californie) à un prix sept fois supérieur à ce que, deux ans plus tôt, l'entreprise belge avait payé pour cette même raffinerie. Il semble que des fonds relevant de ces activités illégales, pour une des sociétés impliquées Odebrecht mais aussi le parti PMDB, aient atterri sur des comptes bancaires suisses...

En d'autres termes, l'opération « Kärcher » n'a pas encore révélé tous ses secrets et ses conséquences politiques ne sont pas encore totalement mesurables, même si d'après certains observateurs, ce scandale peut tout aussi bien renforcer les institutions du pays à condition que le processus judiciaire enclenché aille à son terme, mais aussi que le gouvernement s'engage dans un processus législatif permettant de garantir un contrôle réel des entreprises publiques, mais aussi une réforme du système politique.

**Sources : *El País Internacional*, BBC Mundo**

## Chili

# L'Eglise catholique contre le projet de loi sur l'avortement

Quelques heures après la signature de la Présidente au bas du projet de loi sur l'avortement, qui était une promesse de campagne de la Présidente, et sera discuté à partir de mars 2015, l'Eglise catholique chilienne a commencé à le critiquer. Elle défend son droit à refuser de pratiquer des avortements dans les centres de santé liés à l'Université catholique qui offrent une couverture de santé à certaines couches de la population. Ce faisant, l'Eglise catholique s'oppose à la loi qui précise que les institutions de soins ne pourront refuser de réaliser des avortements en invoquant l'objection de conscience, faculté réservée aux seuls praticiens. Le texte de loi précise que « *le médecin pourra s'abstenir de réaliser une interruption de grossesse à condition d'avoir exprimé par écrit et par anticipation son objection de conscience, mais il ne pourra l'invoquer si la femme requiert des soins immédiats et urgents et qu'aucune autre personne ne peut les réaliser. De même, est établie l'obligation des prestataires de soin de désigner à la femme demandant l'intervention un autre médecin chirurgien, n'invoquant pas la liberté de conscience* ».

Le recteur de l'Université catholique a annoncé son opposition au projet en déclarant que « *si des médecins du réseau de l'Université catholique sont disposés à réaliser des avortements, alors il devront aller travailler ailleurs* ».

De son côté, le cardinal Ezzati, archevêque de Santiago, a défendu l'objection de conscience de l'institution en précisant « *on ne peut pas nous obliger à pratiquer un acte que nous n'acceptons pas* ». Quant aux parlementaires catholiques qui voteraient en faveur du projet de loi, le cardinal archevêque les a averti « *si je suis catholique et j'approuve une doctrine contraire à ma foi, c'est grave. Je ne dis pas que cela vaille excommunications dans tous les cas ni même de manière automatique* »... Cette menace non voilée est adressée aux parlementaires appartenant à la Démocratie chrétienne qui sont au gouvernement et soutiennent les réformes de la Présidente Bachelet. Ces derniers ont formulé des objections au projet et demandé que les trois causes de dépénalisation de l'avortement soient votées séparément au Parlement.

**Source : *El País Internacional***

## La Présidente éclaboussée par les affaires de son fils

Début février, la revue *Qué Pasa* a créé la polémique en révélant que la compagne du fils de la Présidente Bachelet avait reçu un crédit bancaire de 10,4 millions de dollars quelques jours après le second tour de la présidentielle, gagnée par Michelle Bachelet.

Le scandale est monté d'un ton lorsque la revue a révélé que le couple a utilisé ce crédit bancaire, obtenu par une négociation directe avec le patron de la Banque du Chili, pour acquérir 44 hectares de terrains dans le sud du pays, terrains revendus promptement pour une valeur de 15 millions de dollars, obtenant ainsi cinq millions de dollars de profit...

L'opposition a eu beau jeu de dénoncer l'opération et d'accuser le fils, Sebastián Dávalos, de trafic d'influence car, selon elle, aucune entreprise n'est en mesure d'obtenir un crédit aussi important avec pour garantie un patrimoine aussi faible que celui déclaré par le

couple, à savoir 10 000 dollars. L'opposition a réclamé des poursuites contre le couple, et qu'il rende l'argent du prêt.

Le scandale a aussi impacté fortement la majorité présidentielle et a suscité une chute brutale de la popularité de la Présidente.

Pour sa défense, la Présidente a déclaré avoir été informée des faits par les médias. Sa probité personnelle n'est pas en cause, mais le scandale dans lequel est impliqué son fils montre, comme elle l'a déclaré à la presse, « la nécessité d'œuvrer à la création d'un cadre institutionnel susceptible de réguler de manière efficace les relations entre les sphères publique et privée et entre la politique et les affaires ».

**Sources : *Qué pasa*, BBC Mundo, *La Jornada***

## Vinci et ADP vont construire et exploiter le nouvel aéroport

Aéroports de Paris (ADP), Vinci et la société de BTP italienne Astaldi, réunis en consortium ont été retenus par le gouvernement chilien pour le développement et l'exploitation de l'aéroport de Santiago. Le contrat de concession prévoit la « rénovation des installations existantes avec le réaménagement et l'extension du terminal actuel, le financement, la conception et la construction d'un nouveau terminal, ainsi que l'exploitation sur toute la durée de la concession (vingt ans) de l'ensemble des

*infrastructures : terminal existant et nouveau terminal, parkings et futurs développements immobiliers ».*

Selon le PDG d'ADP, M. de Romanet, cet aéroport « offre un fort potentiel de croissance et de création de nouvelles dessertes qui lui permettront de devenir l'une des principales portes d'entrée vers l'Amérique latine depuis l'Europe, les Etats-Unis et demain l'Asie ».

**Sources : *La Tribune*, Vinci**

## Colombie

### Tour de vis budgétaire et baisse des prix du pétrole

Le gouvernement colombien a annoncé devoir réduire le budget, approuvé en octobre 2014, de 1,9 milliard de dollars d'investissements et 489 millions de dollars de frais de fonctionnement, en raison de « nouvelles conditions macro économiques et fiscales » liées à la chute des prix du pétrole. Le président Santos a expliqué qu'il s'agissait d'une mesure préventive, consistant à geler « une série de dépenses afin de maintenir l'équilibre ».

Cette décision intervient après d'autres mesures d'austérité, dont la diminution de 10 % des dépenses générales et le gel des

embauches de fonctionnaires, dans le but de « réduire les coûts de fonctionnement et optimiser les administrations existantes. La croissance des frais de fonctionnement sera limitée à 5 % et ne concernera que la justice, les forces armées et la police ». Le gouvernement a aussi affirmé que ces coupes budgétaires ne toucheraient pas la population la plus vulnérable, c'est à dire les personnes déplacées et les victimes du conflit armé.

**Source : *El País Internacional***

## Colombie / Etats-Unis

### Un envoyé spécial pour la paix

Les Etats-Unis ont annoncé la nomination d'un « *envoyé spécial de haut niveau pour la paix en Colombie* », M. Bernie Aronson, qui selon le secrétaire d'Etat John Kerry, a effectué une carrière diplomatique et a une longue expérience de l'Amérique latine. Il fut en effet sous-secrétaire d'Etat chargé des affaires latino-américaines de 1989 à 1993, sous la présidence de Georges Bush père puis Bill Clinton, puis conseiller de Goldman Sachs pour l'Amérique latine. Il a joué un rôle dans les processus de paix du Salvador et du Nicaragua.

A ceux qui s'interrogeaient sur le sens de cette nomination, John Kerry a expliqué que la nomination de M. Aronson est une nouvelle preuve du soutien des Etats-Unis aux négociations du gouvernement Santos avec la guérilla des Farc, précisant qu'il ne participera pas directement aux négociations de La Havane, mais sera en contact permanent avec les négociateurs gouvernementaux via l'ambassade de Colombie à Washington.

Le président Santos a remercié le Président Obama de ce geste qui est « *aussi la preuve de la reconnaissance de l'avancée du processus et le résultat des bonnes relations que nous entretenons* » et a insisté sur le rôle d'Aronson, à savoir de soutien aux dialogues de paix et non de participant direct. De leur côté, les Farc se sont aussi prononcées sur cette nomination, estimant à l'instar de Santos que les Etats-Unis doivent avoir un rôle plus direct dans les négociations, « *une nécessité, si l'on considère la présence et l'incidence permanente des Etats-Unis dans la vie politique, économique et sociale de la Colombie* ».

**Sources : BBC Mundo, El País Internacional**

---

## Cuba / Etats-Unis

### Prudence

L'accord de rétablissement des relations entre les deux pays annoncé en décembre a déjà permis quelques avancées : un accord sur le principe de rétablissement des communications téléphoniques directes, la levée des restrictions aux envois d'argent aux cubains de l'intérieur par leurs familles émigrées ainsi que la possibilité de voyager sans permission spéciale, l'autorisation d'utilisation des cartes de crédit américaines sur le sol cubain. Résultat, l'opinion publique américaine est de plus en plus favorable à une levée de l'embargo : selon une enquête de Gallup 59 % des américains y sont favorables et le nombre d'américains regardant Cuba comme un pays normal n'arrête pas de croître.

Toutes ces mesures de détente ne sont pas négligeables, mais elles ne constituent pas une rupture radicale, un pas vers la normalisation, même si celle-ci, selon les négociatrices des deux pays mettra des années.

La question de la levée de l'embargo est devenue un problème politique majeur pour les politiques et congressistes, fortement divisés. Au cours du mois de février, deux projets de loi ont été déposés au Congrès. Le premier vise à mettre fin à toutes les restrictions aux voyages à Cuba. Le second, baptisé « loi de liberté pour l'exportation à Cuba », entend mettre un terme aux restrictions au commerce entre les deux pays.

Ces deux projets sont l'œuvre de parlementaires démocrates et républicains. Des délégations bipartisanes ont visité La Havane pour affirmer leurs intentions. De facto, ces deux projets portent un coup sévère à la loi Helms Burton sans toutefois l'abroger totalement. En effet, elles ne touchent pas aux clauses de celle-ci portant sur les droits de l'Homme et les revendications de compensation financières pour les propriétés expropriées par Cuba.

Il faut dire que ces sujets, parmi les plus complexes du processus de normalisation, nécessiteront des négociations longues et complexes. En attendant leur conclusion, les auteurs des projets de loi estiment qu'il est possible d'avancer, d'autant que les industriels et le lobby agricole sont impatients de commercer à grande échelle et d'investir, par exemple dans l'industrie du sucre. Le gouvernement a fait un petit pas dans cette direction en autorisant l'importation de produits cubains, à condition qu'ils proviennent du secteur privé.

Le second tour des négociations officielles, qui a eu lieu à Washington en février, ont porté fondamentalement sur les conditions et les instruments du rétablissement des relations diplomatiques et, concrètement la réouverture simultanée d'ambassades. Les mécanismes et principes sont prévus par la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques.



Mais le maintien en vigueur de la loi Helms Burton et de l'inscription de Cuba sur la liste des pays promoteurs du terrorisme constituent un obstacle à ce rétablissement. Certes, Cuba, très habilement, n'a pas fait de l'abrogation de ces deux mesures la condition sine qua non de l'établissement d'ambassades, tout en réaffirmant qu'elles sont prioritaires, mais leur persistance constitue un obstacle matériel autant que politique. En effet, le fonctionnement normal d'une ambassade requiert la possibilité, entre autres, d'ouvrir des comptes bancaires, pour les visas, les besoins de fonctionnement, les salaires de ses personnels, etc. Or la loi Helms Burton et la loi sur le terrorisme interdisent aux banques américaines toute transaction avec des institutions cubaines, et sanctionne les banques étrangères qui passent outre l'interdiction, comme l'a très chèrement payé la BNP pour la France.

Confronté aux interrogations pressantes sur la suppression de Cuba de la liste infamante des pays promoteurs du terrorisme, le secrétaire d'Etat John Kerry s'est livré à un numéro d'une parfaite mauvaise foi, n'hésitant pas à affirmer que cette décision n'est pas de son ressort ni partie de la négociation car elle dépend d'une évaluation par le département d'Etat – dont il est le patron – sur des critères fixés par le Congrès. Cette révision des paramètres pourrait durer jusqu'à six mois, et peut être plus.

Cette course de lenteur et surtout l'invocation permanente des obstacles législatifs à la levée des restrictions et interdictions, ont leur revers. En effet, l'administration Obama fait pression pour que les ambassades soient ouvertes avant le 7<sup>e</sup> Sommet des Amériques les 10 et 11 avril prochains, car pour la première fois en 54 ans, devrait avoir lieu une première rencontre officielle entre les deux Présidents. Au-delà de ce problème de protocole, les Etats-Unis comptaient sur le règlement rapide de ce problème symbolique pour montrer à l'Amérique latine leur volonté de renouveler leur politique latino-américaine et de la crédibiliser aux yeux d'homologues latino-américains de plus en plus indépendants.

A moins d'une accélération des procédures, peu vraisemblable, le processus suivra son cours à un train de sénateur. Les deux administrations concernées, Département d'Etat d'une part, Office fédéral de contrôle des actifs étrangers (Opac) d'autre part, disposent de prérogatives étendues susceptibles de bloquer les initiatives de l'exécutif.

**Sources : *El Nuevo Herald, La Jornada, El País Internacional, Página 12, Havana Times, Cartas desde Cuba***

## El Salvador

### Béatification du martyr Romero

Le décret du Vatican par lequel est reconnu Mgr Romero, assassiné dans une église de San Salvador, comme « *martyr de la foi* » est la première étape vers sa canonisation, car dans le cas de martyr, il n'est pas exigé de produire des preuves de miracle pour la sanctification.

Cette décision satisfait les fidèles latino-américains engagés dans le soutien aux causes populaires et en faveur de la théologie de la libération.

Mgr Romero avait été assassiné un jour après avoir prononcé une homélie dominicale dans laquelle il s'était adressé aux hommes de la Garde nationale, de la police, des militaires en leur demandant de cesser la répression contre leurs frères : « *Vous tuez vos propres frères paysans et face à un ordre de tuer donné par un autre homme, la loi de Dieu doit être la plus forte : tu ne tueras point [...] ; aucun soldat n'est obligé d'obéir à un ordre contraire à la loi de Dieu [...] une loi immorale, personne ne se doit de lui obéir.* »

La reconnaissance du martyr de Mgr Romero a ouvert la voie à la reconnaissance du martyr d'autres prêtres assassinés dans des conditions semblables, par exemple au Pérou où trois prêtres ont été victimes de Sentier lumineux. En Argentine, on espère que Mgr Angelelli, assassiné par un escadron de la mort sous la dictature, sera lui aussi reconnu « *martyr de la foi* ».

**Sources : *Página 12, El País Internacional***

## Mexique

# L'ONU se prononce sur les disparitions forcées et sur la torture

Le Comité des disparitions forcées des Nations unies a publié ses conclusions à la suite d'une session consacrée au Mexique, à laquelle ont participé plusieurs organisations de défense de droits de l'Homme mexicaines, ainsi qu'une délégation de parents des disparus d'Ayotzinapa accompagnés de l'évêque de Saltillo, Mgr Raúl Vera, de même que des représentants du gouvernement et la Commission nationale des droits de l'Homme.

Les conclusions sont très sévères pour le gouvernement mexicain. En effet, est sanctionnée l'incapacité de l'Etat mexicain à refermer un des chapitres les plus noirs de son histoire récente, la disparition de milliers de personnes au cours de la guerre contre le trafic de drogues. Le Comité des Nations unies a constaté que ce cancer continue de gagner du terrain sur « une grande partie du territoire » et représente pour les autorités « un sérieux défi en matière de prévention, d'investigation et de sanction », comme le montre la récente tragédie de l'enlèvement de quarante-trois élèves professeurs d'Ayotzinapa par la police municipale et, selon la version officielle, assassinés par des hommes de main de la mafia du trafic de drogue. Bien que dans ses conclusions, le Comité reconnaisse que des progrès ont été réalisés dans le domaine législatif, que les représentants du gouvernement ont été ouverts au dialogue, l'essentiel du document porte sur les graves carences de la lutte contre le crime des disparitions forcées. Le Comité se déclare particulièrement « préoccupé par l'impunité en rapport au nombre de cas dénoncés de disparition forcée, qui se manifeste par la quasi absence de condamnations pour ce délit ». Dans son examen de la situation mexicaine, le Comité des disparitions forcées est particulièrement sévère à l'égard de la déficience de la législation dans ce domaine. Ni la législation fédérale, ni celles des Etats de la fédération qui traitent de ce délit ne sont conformes aux normes instituées par la Convention internationale dont le Mexique est signataire.

En outre, tous les Etats de la fédération n'ont pas intégré la disparition forcée dans leur Code pénal : seuls 19 des 32 Etats fédérés l'ont fait et l'absence de législation coïncide parfois avec un taux élevé de disparitions constatées. Cela étant la difficulté d'analyse du phénomène tient aussi à l'impossibilité de connaître les chiffres exacts de disparitions forcées car il n'existe aucune statistique officielle. Les chiffres officiels reconnaissent 23 000 disparus, mais tous les doutes sont permis, faute de registre des disparitions et de normes ; en outre, la découverte constante de nouvelles

fosses communes interroge la crédibilité de ce chiffre.

Le taux de disparitions forcées est particulièrement élevé dans six Etats du nord du pays, jusqu'à 17,2 pour 100 000 habitants dans le Tamaulipas. L'augmentation de l'insécurité dans cet Etat est liée à l'implosion des groupes de trafiquants de drogue de la région. En effet la stratégie sécuritaire lancée en 2014 par le gouvernement fédéral n'a pas réussi à diminuer les conflits territoriaux entre les Zetas et le Cartel du Golfe et la violence a augmenté : les homicides de 13 % et les enlèvements de 24 %.

Pour l'organisation de défense des droits de l'Homme Artículo 19 « la spécification dans le code pénal de chacun des Etats est un pas en avant, mais qui n'est pas suffisant ; il est nécessaire d'adopter toute une série de protocoles d'enquêtes et un registre national pour en finir avec l'encouragement à l'impunité ». Le scepticisme quant aux mécanismes nécessaires aux poursuites de ce type de délit est partagé par la Commission nationale des droits de l'Homme car, selon elle, la législation mexicaine ne reprend qu'une partie des exigences internationales ; « La Convention Internationale établit – par exemple – que par disparition forcée il faut entendre l'arrestation, la détention, l'enlèvement ou toute forme de privation de liberté par des agents de l'Etat ou des particuliers agissant avec l'autorisation, le soutien ou l'approbation de l'Etat. Et cela manque dans les lois mexicaines qui, dans la plupart des cas, se limitent à l'action des seuls fonctionnaires ». De son côté, le rapporteur spécial des Nations unies sur la torture a publié les conclusions de sa visite au Mexique au printemps de l'année dernière. Son rapport est sans appel. Il commence par « la torture et les mauvais traitements en détention sont généralisés et interviennent dans un contexte d'impunité ». Ensuite il décrit toutes les failles du système de sécurité mexicain pour conclure sévèrement : « Il y a des preuves de la participation active des forces policières et ministérielles de presque toutes les juridictions et des forces armées, mais aussi de la tolérance, de l'indifférence ou de la complicité de certains médecins, procureurs, et juges. »

Dans ses recommandations, le rapporteur spécial demande que soit mis un terme à l'usage de l'armée pour assurer la sécurité publique, pratique héritée de la présidence de Felipe Calderón (2006-2012). Il demande aussi l'élimination de l'arraigo, qui permet dans le cadre d'une enquête sur le crime organisé et sur mandat judiciaire de mettre en prison préventive pendant quarante jours,

susceptibles de prolongation, toute personne, avant même de savoir si des charges pénales pèsent contre elle. Cette pratique, très usitée dans la guerre contre le trafic de drogues, viole la présomption d'innocence et expose le détenu au risque de tortures. L'efficacité de l'arresto est questionnée par le rapporteur : « sur plus de 8 000 personnes soumises à l'arresto depuis 2008, seules 3,2 % d'entre elles ont été condamnées... »

Les plaintes pour tortures et mauvais traitements ont explosé après 2006 et le début de la guerre contre le trafic. Elles ont chuté de 30 % depuis 2012, mais selon le rapporteur spécial, la torture reste un instrument d'instruction. Il constate aussi que les tortures s'achevant trop souvent par la mort, la disparition du corps s'ensuit. Et pour les femmes, la violence sexuelle s'ajoute à l'horreur de la torture.

Le rapporteur spécial n'est pas satisfait des poursuites : de 2005 à 2013 seules cinq condamnations pour tortures ont été prononcées, pour la raison que ni les registres des détentions ni les examens médicaux n'en font état.

« Il n'y a pas de contrôle effectif sur la légalité de la détention, ni du délai mis à

présenter le détenu au ministère public, le prévenu n'accède pas immédiatement à une défense adéquate, les déclarations sont faites hors de la présence d'un juge ou d'un avocat, les enquêtes ne sont pas systématiques et les preuves obtenues sous la torture ne sont pas nécessairement exclues, et il est fait une interprétation restrictive et incorrecte du Protocole d'Istanbul. »

Malgré la détérioration des garanties individuelles, le rapporteur spécial reconnaît que, ces toutes dernières années, il y a eu des avancées législatives : les violations des droits humains commises par des soldats contre des civils ont été retirées des juridictions militaires, le périmètre de protection des détenus s'est élargi et des protocoles renforçant les sauvegardes ont été établis. Toutefois, selon lui, cela n'a pas permis de « mettre un terme au règne de l'impunité ».

Le gouvernement de Peña Nieto a réagi aux critiques de sa gestion en les rejetant.

**Source : *El País Internacional***

## Le cas Nestora Salgado

Nestora Salgado García reste incarcérée dans la prison de haute sécurité de Tepic (Etat de Nayarit, ouest du pays) alors que depuis le mois de mars 2014 un tribunal fédéral a annulé les procédures pénales qui l'accusent et a ordonné son élargissement.

Elle était, jusqu'à son arrestation en août 2013, la commandante d'un des corps de police communautaire de l'Etat du Guerrero, reconnus par la loi de l'Etat. Nestora Salgado a été élue commandante de son groupe par ses pair-e-s. La police communautaire de son village, Olinalá, fait partie de la Coordination régionale des autorités communautaires (Crac), en vertu de la loi 701 portant reconnaissance des droits et de la culture des peuples et communautés indigènes du Guerrero, promulguée en 2009. La Crac est un projet autonome de sécurité lancé en 1995, mais n'a véritablement commencé à se développer qu'en 2008. Elle est traversée de divisions internes et interethniques, mais néanmoins comporte 40 assemblées et systèmes de sécurité dans plusieurs dizaines de villages de la Costa Chica et de la Montagne du Guerrero, avec environ 1 800 policiers en service pour quelques 20 000 habitants. Dans le cas de quelques villages, dont celui d'Olinalá, le projet va au-delà de la sécurité, puisqu'il intègre la rééducation des jeunes délinquants et leur réintégration, et pour ce faire dispose de centres de rééducation propres.

Nestora Salgado a été arrêtée avec une quarantaine d'autres dirigeants des

communautés indigènes, dans le cadre d'une opération rocambolesque en rupture avec la politique de respect de ces communautés. Ils ont tous été accusés d'enlèvement aggravé et de délinquance organisée pour avoir participé, d'une manière ou d'une autre, à la capture et à l'enfermement dans ces centres de rééducation de personnages coupables d'homicides, de vols de bétail, de viols, d'appartenance au crime organisé, au cartel de la drogue. A l'heure actuelle douze sont encore incarcérés.

Le juge fédéral d'Acapulco qui a jugé en mars 2014 que les accusations du ministère Public fédéral d'enlèvement et privation de liberté ne sont pas pertinentes car Nestora Salgado a agi comme dépositaire d'une autorité, reconnue par la loi 701 de l'Etat du Guerrero.

L'avocat de Nestora Salgado, qui se démène pour faire respecter la décision du juge fédéral, explique son maintien en détention par le contexte politique et social, « l'apparition de polices communautaires enracinées dans la population, a provoqué une rupture dans le système de pouvoir local, menaçant le climat d'impunité qui favorise le crime organisé. Mais pas seulement, car elles s'inscrivent dans des processus d'organisation et d'autogestion qui menacent les caciques politiques traditionnels. De là l'obstination à infliger à Nestora Salgado un châtime exemplaire ».

**Source : *La Jornada***

## Enrique Peña Nieto décrète la lutte contre la corruption

Face aux scandales de corruption qui l'ont éclaboussé, le Président Peña Nieto a annoncé, à la surprise générale, une série de mesures contre la corruption et les conflits d'intérêts qui ont tout d'une mascarade : il nomme un « tsar anticorruption » à la tête d'un Secrétariat d'État à la Fonction publique qu'il projetait de faire disparaître ; il ordonne la création de codes d'éthique au moment même où ses hommes font tout pour mettre en pièce la réforme sur la transparence de la vie publique ; il ordonne que les fonctionnaires présentent des déclarations publiques pour éviter les conflits d'intérêts, mais attribue le scandale des « maisons blanches » (celles acquises de manière douteuse par son épouse et son ministre des finances) à un problème d'incompréhension...

Les observateurs ont fait immédiatement observer que malgré la mise en scène d'une soudaine volonté de se conformer à l'exigence de transparence, en décrétant que le premier contrôle et audit des biens et du patrimoine concernerait le Président lui-même, son épouse et le ministre des finances, Peña Nieto aura bien de la peine à reconquérir quelque crédibilité dans ce domaine. En effet, son « tsar anticorruption » est étroitement lié au ministre des Finances et, dans une déclaration suivant sa nomination, n'a pas hésité à expliquer que ses prérogatives portaient sur les relations entre fonctionnaires et fournisseurs de l'État et ne sauraient s'appliquer à des transactions privées... donc Enrique Peña Nieto, son épouse et le ministre peuvent dormir tranquilles, ils ne seront pas inquiétés.

Ce personnage n'est pas un nouveau venu dans la politique mexicaine : il est en effet à l'origine de changements dans l'ingénierie de l'administration publique, approuvés par le parlement dès le début du mandat de Peña Nieto, visant à concentrer un maximum de pouvoirs sécuritaires entre les mains du ministre de l'Intérieur, dont un certain nombre de prérogatives du Président. L'avantage de cette modification est d'anticiper et éviter d'éventuels ennuis du genre de ceux que son prédécesseur, Felipe Calderón, a rencontrés un an avant la fin de son mandat et qui pourraient l'amener sur le banc des accusés de la Cour pénale internationale (CPI)... En effet, en 2011, un avocat, soutenu par 23 000 signatures, a dénoncé Calderón devant la CPI pour crimes contre l'humanité commis dans le cadre de la guerre contre le trafic de drogue, qui a eu pour conséquence des homicides de civils par des barrages militaires, des disparitions forcées, la torture comme mécanisme pour obtenir des aveux accusatoires et des exécutions extrajudiciaires. Sans les changements opérés dans l'administration fédérale, Peña Nieto aurait

pu être à la merci d'une mise en accusation pour les cas d'Ayotzinapa ou de Tlatlaya, par un citoyen, une collectivité, un avocat, mais grâce à ces changements, c'est le ministre de l'Intérieur qui portera le chapeau. Comme la procédure contre Calderón continue, le nouveau Secrétaire d'État à la Fonction publique a aussi pour tâche d'éviter à ce dernier une comparution devant la CPI, car en accepter le principe reviendrait à abdiquer le principe de la vérité juridique, prérogative exclusive du Ministère public.

Mais le numéro de prestidigitateur d'Enrique Peña Nieto ne s'arrête pas là : dans son numéro de sauveur de la démocratie, il a suggéré qu'il y aurait des changements fondamentaux, en oubliant que le Mexique est signataire et partie depuis 1997 de la Convention américaine contre la corruption, qui prévoyait que dans un délai assez bref le Mexique élaborerait une législation pour combattre la corruption et les conflits d'intérêts. Peña Nieto n'a rien fait en ce sens et a même escamoté le projet d'une commission parlementaire d'audit et contrôle. Et, cerise sur la gâteau, pour rester entre amis, Peña Nieto a proposé que pour garantir l'indépendance des contrôles et audit, serait élaborée une convention avec l'OCDE... Petit détail : le secrétaire général de l'OCDE s'appelle Angel Gurría, ministre de l'Économie puis des Affaires étrangères de l'ex-président Carlos Salinas de Gortari, mentor et conseiller de Peña Nieto. On attend le refus de Gurría, pour conflit d'intérêt...

L'opération est tellement peu crédible que l'hebdomadaire américain *The Economist* affirme que le président Peña Nieto « doit d'abord se blanchir » s'il veut que fonctionnent les mesures anticorruption qu'il a annoncées s'il veut rétablir sa crédibilité et sa popularité, bousculées par le scandale et l'indignation publique face au crime d'Ayotzinapa.

**Sources : *Proceso, El País Internacional***

## Mexique / Etats-Unis

### Evaluation de l'initiative Mérida contre la drogue

Depuis 2008, le « plan Merida » développe une stratégie de combat contre le trafic de drogues au Mexique et en Amérique centrale, avec des fonds du gouvernement des Etats-Unis. Des doutes existent au Mexique sur son utilité. L'annonce par le Président Barack Obama de nouvelles coupes dans le budget du plan a encore renforcé ces doutes. Ils portent sur les montants assignés par les Etats-Unis à ce combat, mais aussi à la conception de la stratégie mise en œuvre. En effet, depuis 2008 le Congrès des Etats-Unis ne lui a

assigné que 1,6 milliard de dollars, alors que le budget sécurité du Mexique – comprenant la lutte contre le trafic de drogues et la violence qu'il engendre – pour la seule année 2015 se monte à 13 milliards de dollars. L'engagement étasunien est donc largement symbolique, même si la reconnaissance par les Etats-Unis de sa responsabilité partagée dans le trafic de drogues a été un élément important.

Source : BBC Mundo

## Pérou

### Les services de renseignements frappés de fermeture

La Première ministre a annoncé la « fermeture temporaire de la Direction nationale du renseignement afin de procéder à sa réorganisation ». Cette décision est intervenue quelques semaines après qu'eut été dénoncé l'espionnage, exercé par des agents de ce service, de la vice-présidente de la République, mais aussi de dirigeants d'opposition et de hauts fonctionnaires. Le gouvernement a nié pendant près de trois semaines, prétendant que cette accusation était une manœuvre de l'opposition. Finalement, cette décision surprenante est interprétée comme une reconnaissance implicite des accusations d'espionnage politique et d'atteinte à la démocratie.

Ce service de renseignement avait déjà été fermé en 2000, pour sa participation à la réélection frauduleuse de Fujimori et les abus commis par son chef Montesinos. Il avait été réouvert en 2008 au nom de la lutte contre le

terrorisme. La répétition de la fermeture est un signe de la faiblesse des institutions.

Les plus sceptiques parmi les politiques péruviens soupçonnent que les cent quatre-vingts jours de fermeture ne soient mis à profit pour se débarrasser de toutes les preuves d'activités illégales. En outre, ils craignent que la fermeture du service – qui doit faire l'objet d'une décision parlementaire – ne soit un moyen pour entraver l'enquête du Ministère public et du Parlement sur l'espionnage et les filatures de politiques.

Le gouvernement s'est engagé à réunir une commission de personnalités expertes pour réorganiser ce service de renseignements, afin d'améliorer son contrôle et sa responsabilité.

Sources : BBC Mundo, *El País Internacional*

## Venezuela

### Arrestation du maire de Caracas et risques de chaos

Antonio Ledesma, maire de Caracas, opposant au gouvernement Maduro, a été arrêté le 19 février de manière musclée dans son bureau par les services de renseignements vénézuéliens sur mandat du Ministère public. Proche du dirigeant de l'opposition détenu depuis un an Leopoldo López et de l'ex-députée María Corina Machado,

Antonio Ledesma avait fait l'objet la semaine précédant son arrestation d'accusations par le gouvernement d'avoir partie liée, avec d'autres opposants, à un soi-disant plan de coup d'Etat avorté, « le 12<sup>e</sup> depuis le début du régime de Maduro » selon le maire dans un entretien avec des journalistes, avant d'ajouter que « le gouvernement parle de mouvements de

déstabilisation, mais ce qui déstabilise le pays, c'est la corruption».

Ledesma n'est pas un petit nouveau en politique. Le contentieux avec le régime bolivarien est ancien. Issu des rangs du parti Action démocratique (social-démocrate), il a été plusieurs fois élu député, puis sénateur. Il s'est opposé au gouvernement d'Hugo Chávez dès ses débuts et a soutenu le putsch de 2002. Quelques mois après son élection pour la première fois Maire de Caracas en novembre 2008, Chávez promulgue une loi créant un poste de « chef du gouvernement de Caracas », une fonction administrative à laquelle sont transférées presque toutes les compétences (police, écoles, par exemple) et biens de la Mairie métropolitaine. Le maire métropolitain était considéré comme le deuxième personnage de l'Etat, mais après le coup de rabot donné par Chávez à ses prérogatives, le poste a conservé une importance politique, mais purement symbolique. A la suite de ce qu'il a considéré comme un coup de force, le maire a fait une grève de la faim dans les locaux du siège de l'OEA à Caracas, qu'il a levée au bout de six jours quand le secrétaire général de l'organisation s'est engagé à examiner les dénonciations contre le gouvernement portées par Ledesma.

Plus récemment, en février 2014, il a soutenu les violentes manifestations de protestation contre le gouvernement de Nicolás Maduro – 43 morts, 3 500 arrestations – à la suite desquelles, avec López et Machado, il a réclamé la démission de Maduro, position de l'opposition radicale, celle des affrontements violents, en désaccord avec cette partie de l'opposition dirigée par Capriles et la Mesa de Unidad qui privilégie le travail de terrain et la préparation des élections législatives de la fin de l'année. Lors du colloque de soutien à l'opposition fin janvier, il a été l'amphitryon des ex-présidents Calderón, (Mexique), Piñera (Chili) et Pastrana (Colombie); ce colloque et la venue des ex chefs d'Etat ont été considérés comme une provocation par le gouvernement. En janvier 2015, avec les mêmes, il a publié dans le grand journal de Caracas *El Nacional* un communiqué intitulé « Appel aux Vénézuéliens pour un accord national de transition », affirmant que si « en 2014 la démission était urgente, en 2015 elle est impérative », soit un appel à un mouvement de désobéissance à l'égard du gouvernement légal.

Maduro a accusé publiquement Ledesma d'être, avec López et Machado, les têtes visibles de la tentative de coup d'Etat avec les encouragements des Etats-Unis. Les trois accusés ont nié et le département d'Etat a récusé vertueusement comme « *infondées et fausses* » les allégations « *d'implication des Etats-Unis dans la conspiration et la déstabilisation* » et en a informé tous les gouvernements de la région. L'escalade de la tension entre les deux pays, après les sanctions prises par Washington contre une partie du personnel politique vénézuélien, suivie de l'arrestation spectaculaire du maire de Caracas, et les déclarations alarmistes de Maduro sur le risque de chaos, a amené les Etats membres d'Unasur, inquiets pour la stabilité et la paix dans la région, à se mobiliser pour tenter de servir de médiateurs, d'une part entre les Etats-Unis et le Venezuela – ceci à la demande de Nicolás Maduro – et, entre le gouvernement et les oppositions, comme en 2014.

Cela étant, la supposée tentative de coup d'Etat a entraîné l'arrestation d'un certain nombre de militaires, mais aussi une déclaration d'appui au gouvernement légitime de la part des commandants des forces armées.

**Sources : BBC Mundo, *El País*  
*Internacional***